

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17097308

de

Tribunal de Commerce du Hainaut
Division Charleroi -

ENTRÉ
LE **28 JUIN 2017**

Le Greffier

Greffé

N° d'entreprise : **0437.245.910**

Dénomination

(en entier) : **TECNA**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue des Sources 5 à 6220 FLEURUS**

Objet de l'acte : Nomination Commissaire - Renouvellements - Démissions - Publication par mention dans le cadre de l'article 556 du Code des sociétés - Pouvoirs

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale spéciale du 5 juin 2017;

L'assemblée générale adopte, après délibération, les résolutions suivantes.

a) Nomination d'un commissaire

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire la société civile à forme de société privée à responsabilité limitée 'Leboutte, Mouhib & CO', dont le siège social est situé à 4300 WAREMME, avenue de la Résistance 17 (immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0460.983.491(RPM Liège, division Liège)), laquelle sera représentée pour l'exercice de son mandat par Monsieur Samuel Rahier, réviseur d'entreprises.

Le mandat du commissaire expirera immédiatement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 30/09/2019.

La rémunération à allouer au commissaire pour l'exercice de son mandat sera déterminée dans une décision séparée.

b) Pouvoirs

L'assemblée générale décide de donner tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot et/ou Réal Nimpagaritse ou tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy sc SCRL pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge et de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale spéciale du 5 juin 2017

L'assemblée générale adopte, après délibération, les résolutions suivantes.

a) Confirmation du renouvellement du mandat des administrateurs de la société

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale confirme qu'en date du 13 février 2017, les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean-Pierre et Walter Feltrin ont bien été reconduits et ce pour une durée de 6 ans.

b) Pouvoirs

L'assemblée générale décide de donner tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot et/ou Réal Nimpagaritse ou tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy sc SCRL pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge et de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 5 juin 2017.

Après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, le conseil d'administration, dans l'intérêt de la société, et à l'unanimité des voix,

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

a) Confirmation du renouvellement du mandat des administrateurs-délégués de la société

Pour autant que de besoin, le conseil d'administration confirme que les mandats d'administrateurs-délégués de Messieurs Jean-Pierre et Walter Feltrin, ont bien été renouvelés en date du 13 février 2017 et ce pour une durée de 6 ans.

b) Ratification des actes posés par les administrateurs-délégués

Pour autant que de besoin, le conseil d'administration ratifie les actes posés par les administrateurs-délégués jusqu'à ce jour, et de manière générale depuis leur nomination à cette fonction en date du 8 février 1999.

c) Prise de connaissance de la démission d'un administrateur

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Maria Casonato et ce avec effet au 18 mai 2017.

La décharge à donner pour l'exercice de son mandat au cours de la période écoulée depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de sa démission, sera soumise à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire.

d) Pouvoirs

Le conseil d'administration décide de donner tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot et/ou Réal Nimpagaritse ou tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy sc SCRL pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge et de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale spéciale du 5 juin 2017;

a) Ratification

Conformément à l'article 556 du Code des sociétés, dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 juin 2017 ratifiant des clauses de changement de contrôle au sein de la Société.

b) Pouvoirs

L'assemblée générale décide de donner tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot et/ou Réal Nimpagaritse ou tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy sc SCRL pour accomplir toutes les formalités relatives au dépôt de la présente décision au greffe du Tribunal de commerce.

Réal Nimpagaritse
Mandataire

Documents déposés:

Procès-verbaux des assemblées générales spéciales du 5 juin 2017;

Procès-verbal du conseil d'administration du 5 juin 2017;

Attestation du déposant et copie de cartes d'identités.